

ARRETE N°2012-483

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des EPSCP;

Vu les statuts de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense ;

Vu les statuts du Centre Optimisé de Médiation et de Technologies Educatives (COMETE) ;

Vu la nomination de Madame Claire HANEN, administratrice provisoire ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Claire HANEN est nommé administratrice provisoire du Centre Optimisé de Médiation et de Technologies Educatives (COMETE), jusqu'à la nomination du Directeur de COMETE.

Article 2 :

Spécimen
de signature :

Délégation de signature est donnée à **Madame Claire HANEN** administratrice provisoire de COMETE, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

- les actes et décisions relatifs au fonctionnement du service ;
- les ordres de mission de la fonction « formation » ;
- les actes nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses du budget de son unité budgétaire dans la fonction « formation », dans la double limite de 30 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et des contrats de recrutement de personnel.

Article 3 :

Spécimen de
Signature :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire HANEN, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François LE VAN**, Chef du service COMETE, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

- les actes nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses du budget de son unité budgétaire dans la fonction « formation », dans la double limite de 30000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet et intranet de l'université.

Fait à Nanterre,
le 20 septembre 2012

Le Président,

Jean-François BALAUDE